



Séparation et déménagement avant requête

Par talbot

Bonjour,

Je suis séparée depuis plusieurs mois et mon mari a quitté le domicile pour s'installer chez un copain où il peut accueillir les enfants. Notre accord avant que la justice ne s'en mêle est que nous partageons la semaine en 2. Je l'ai proposé car il menaçait de revenir vivre à la maison. Maison dont je ne suis qu'à hauteur de 5% propriétaire, donc il a tous les droits. C'est un grand manipulateur qui a presque réussi à me détruire et maintenant que je tente de lui échapper il essaye de m'atteindre en demandant la garde alternée, que je refuse. J'ai à coeur de me rapprocher de ma famille et de mes amis en province, mais ne sais pas comment procéder au mieux pour qu'il ne me fasse pas d'ennuis et que la justice valide mon choix d'emmener mes enfants avec moi. Ce qui impliquerait une garde exclusive chez moi et 1 we sur 2 et la moitié des vacances pour lui. Pouvez vous me rassurer sur la meilleure façon de procéder? Merci

Par mariedf92

Bonsoir,

Il va vous falloir un avocat pour divorcer.

Votre mari a quitté le domicile conjugal mais avez vous fait un accord écrit l'autorisant?

2. vous êtes arrivé à un accord pour la résidence des enfants (moitié de semaine). Vous dites qu'il veut vous atteindre en demandant la résidence alternée. Mais c'est ce que vous avez actuellement, et vous avez des chances que le juge pérennise ce mode de garde.

3. Mais maintenant vous voulez partir en province et avoir la résidence exclusive des enfants. Quel âge ont les enfants? qu'est ce qu'ils veulent? Cela me semble difficile étant donné que la résidence alternée a marché. et là vous allez restreindre les relations entre le père et les enfants. Pas sur du tout que cela marche. Vous risquez de vous retrouver avec le droit de visite et d'hébergement un we sur deux et lui la résidence principale des enfants...L'âge des enfants aura son importance!

3. Même s'il a 95% de la maison, c'est le domicile conjugal et familial et il ne peut pas vous y mettre dehors.

Par talbot

Bonjour,

Merci pour vos réponses. En effet, il manque des détails à ma demande. Tout d'abord, il a quitté le domicile il y a plus de 7 mois et j'ai signalé son départ par un écrit à la gendarmerie car il n'a rien signé.

Ensuite concernant la garde que j'ai proposé de partagé la semaine en 2, c'était surtout pour répondre à ses menaces de revenir vivre à la maison. Je sais que cela peut me porter préjudice par rapport à une garde alternée, mais je n'ai pas senti avoir le choix. Cela ne peut d'ailleurs pas continuer car c'est moi qui assume toute l'intendance autour de leurs allers et venues. Mes enfants ont 10 et 8 ans et ma fille depuis plusieurs semaines maintenant présente des signes très clairs de refus d'aller chez son père qui vit à 30 minutes de l'école et dans un appartement très vétuste dans lequel elle ne se sent pas bien. Elle est suivie par une psy car depuis fin août elle est prise d'angoisses et de peurs qui l'empêchent de s'endormir sans la présence de quelqu'un et elle refuse de dormir dans sa chambre. Chez moi, elle dort avec moi et je me couche quasiment en même temps qu'elle pour qu'elle accepte de s'endormir. Chez son père, il reste à côté de son lit (mes 2 enfants dorment chez lui dans la même chambre) jusqu'à ce qu'elle s'endorme et lui autorise à le rejoindre dans son lit si elle se réveille dans la nuit. Ce qui n'est pas une solution saine, vous en conviendrez. Mon idée de province n'est pas encore une décision que j'ai prise et je pars du principe que les décisions autour de cette séparation regarde les parents responsables et non les enfants. Ils ne sont pas en capacité à se projeter dans ce genre de projet à leur âge. Ils n'y verront qu'un éloignement de leurs copains et de leur père et non la perspective d'une vie plus saine et plus équilibrée que je pourrais leur offrir. Donc, non, je ne leur ai pas demandé. Concernant la maison, je n'ai pas peur qu'il me mette dehors, mais plutôt qu'il réintègre les lieux comme il me l'a déjà signifié et qui a d'ailleurs provoqué cette idée de garde.

En effet il me faut un avocat capable d'entendre mon histoire et de me défendre en conséquence. J'ai épousé un manipulateur très doué qui a détruit mon existence et maintenant que je lui échappe sa seule "arme" et de m'atteindre par mes enfants malléables à souhait. Je ne veux pas les couper de leur père, mais je sais de mon intuition de maman que je les préserverai de beaucoup de choses en les ayant en garde exclusive. Donc, un départ en province ou pas, je veux me battre pour les avoir. Au delà du contexte particulier, demander à de si jeunes enfants de ne plus avoir de

repère fixe et de préparer chaque semaine leurs affaires est selon moi le mode de garde le plus égoïste et déstabilisant qui existe. Cela arrange sûrement les procédures qui excluent alors la pension alimentaire et simplifie ainsi bon nombre de discussion mais je ne vois pas l'intérêt de l'enfant?! un enfant a besoin d'être sécurisé et d'avoir ses repères, comment le peut-il avec 2 adresses?? Sans compter que nous ne sommes d'accord sur rien et que nous ne sommes pas en capacité de nous parler de façon constructive et mes enfants souffrent de tout ceci.

Merci

Par mariedf92

Bonsoir, je ne saurais que vous recommander d'aller voir un médiateur familial afin de voir comment il réagira à votre proposition. Vous pourrez arrêter à tout moment la médiation. et le médiateur aussi s'il n'est plus en capacité de faire une médiation. Le juge y verra un gage de votre volonté à trouver un accord. Pour le juge, ce qui est le plus important c'est que l'enfant ai des relations avec ses deux parents. La manipulation d'un parent, le juge en entend parler tous les jours...il vous faut des preuves de cette manipulation pour la justice. bon courage Marie